



Est ce que j'ai le droit de demissionner?

Par **waroff_old**, le 10/11/2007 à 07:29

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une entreprise en tant que livreur en CDI depuis un peu plus d'un ans.

Au debut et jusqu'a il y a 2 mois, mon poste était basé aux alentours de mon logement, c'est a dire 30 km maximum pour me rendre (par mes propres moyens) sur les lieux de chargement, et une fois par semaine je devais prendre l'autoroute pour m'y rendre. Depuis le debut, mon employeur m'a dit oralement qu'il me payais les frais d'autoroute, mais depuis deux mois je dois me déplacer a 70km de chez moi en payant l'autoroute 3 fois par semaine (toujours payer par l'employeur), et soudain en debut de cette semaine mon employeur me signale oralement qu'il ne me payera plus mes frais d'autoroutes.

Mes frais d'autoroute en plus de mes frais d'essence, s'elevent a a peu près un tiers de mon salaire a présent.

L'employeur m'a dit que ça ne le regarder pas et que si quelque chose me derangé je n'avais qu'a demissionné.

Quel sont mes droits? Ai-je le droit de demissionné en ayant droit au allocations chomage le temps de retrouver un emploi ? Que puis-je faire?